

## Dix ans d'éducation aux médias en Fédération Wallonie-Bruxelles : Constats, diagnostic synthétique et recommandations stratégiques

### 1. Introduction générale

Régulièrement, l'éducation aux médias est appelée à la rescousse face à des phénomènes médiatiques souvent inquiétants ou anxiogènes : fake news, théories du complot, désinformation, transparence et maîtrise des algorithmes, cyberharcèlement, usages problématiques des réseaux sociaux et des jeux vidéos, fractures numériques, protection des données personnelles, crise de confiance envers les médias d'information, nouvelles formes contemporaines de propagande, etc.

Cette liste — non exhaustive — fait l'objet d'initiatives et d'interrogations tant dans les médias qu'auprès des responsables politiques et éducatifs ou plus généralement dans l'espace social. Systématiquement, l'éducation aux médias est un des axes identifiés pour y apporter une réponse.

Tous ces éléments sont avant tout les symptômes les plus visibles d'un déficit chronique de compétences médiatiques du citoyen contemporain.

L'éducation aux médias, c'est bien plus que répondre à l'urgence de phénomènes particuliers. C'est avant tout un projet éducatif qui vise à développer les compétences critiques et la responsabilité des usages. C'est permettre à tous et toutes (jeunes et moins jeunes) d'évoluer avec compétence dans un environnement médiatique hyperconnecté et en mutation permanente. C'est aussi permettre à chaque citoyen d'y jouer un rôle actif et créatif.

C'est en ce sens que la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) s'est dotée en 2008 d'un dispositif de coordination et d'action à travers le Conseil supérieur de l'éducation aux médias (CSEM) aux côtés de nombreux opérateurs qui développent l'éducation aux médias sur leurs terrains respectifs.

En 2013, le CSEM avait déjà réalisé une évaluation quinquennale de ce dispositif et proposé un ensemble de recommandations adressé aux acteurs politiques<sup>1</sup>. Partant de cette première évaluation, le CSEM propose un diagnostic synthétique actualisé en 2019, soit 10 ans après sa création. Il entend ainsi dresser quelques constats et identifier les axes prioritaires de recommandations à destination des acteurs politiques et institutionnels.

#### Le CSEM s'inscrit dans une histoire

Dans les années 90, le mouvement de l'éducation aux médias s'est structuré, donnant lieu à la création, en 1995, du Conseil de l'éducation aux médias (CEM) sous la forme d'un arrêté du

<sup>1</sup> CSEM (janvier 2014) ; Évaluation du décret du 5 juin 2008 portant création du Conseil supérieur de l'éducation aux médias et assurant le développement d'initiatives et de moyens particuliers en la matière en Communauté française (décret CSEM) – Annexe 1

gouvernement. Avec le développement généralisé d'Internet et des médias en réseaux qui caractérise les années 2000, l'éducation aux médias a poursuivi son développement et a nécessité de se redéfinir. L'utilisateur des médias n'est plus un simple spectateur, mais un acteur des médias qui doit désormais pouvoir maîtriser leur utilisation : lire, réaliser, organiser des productions médiatiques de manière avertie, naviguer dans ce paysage multiforme sont des démarches indispensables pour agir comme citoyens responsables et critiques, capables d'évoluer dans une société en mutation rapide.

C'est en 2008 que le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a voté un décret portant création du CSEM. Ce Décret avait pour ambition de poursuivre le développement de l'éducation aux médias dans le système éducatif formel, mais aussi d'étendre son action dans la société civile, la jeunesse, l'éducation permanente et la culture.

Il a ainsi rassemblé un ensemble d'initiatives préexistantes pour mieux en assurer la cohérence et la coordination :

- les 3 centres de ressources en éducation aux médias (un par réseau d'enseignement) ;
- les opérations « Journalistes en classe », « Ouvrir mon quotidien » et « Écran large sur tableau noir ».

Il a aussi apporté quelques nouveautés comme l'appel à projets en milieux scolaires.

### **Un cadre général de compétences et des missions étendues**

En 2013, le CSEM a publié un document fondant un cadre général de compétences<sup>2</sup> (actualisé en 2016). Il a proposé de définir et organiser les compétences fondamentales, regroupées sous le nouveau vocable : la *littératie médiatique*. Ces compétences doivent permettre au citoyen d'effectuer un certain nombre d'activités liées à divers objets médiatiques. Ces activités lui seront indispensables pour évoluer dans l'environnement médiatique contemporain de façon critique, responsable et créative ainsi que de manière autonome et socialisée.

Le nombre et l'étendue de ces missions du Décret de 2008 étaient ambitieux, mais, dans la pratique, elles n'ont pas pu être toutes rencontrées avec efficacité au vu des moyens et des ressources nécessaires, mais aussi de la nécessité de disposer des relais opérationnels dans les différents secteurs (enseignement, jeunesse, éducation permanente, culture, médias...).

En dix années d'existence, le CSEM a réussi à revitaliser la coordination de la promotion de l'éducation aux médias. Il bénéficie de l'enthousiasme de ses membres, du dévouement de ses partenaires et de la compétence dynamique de son secrétariat et de son bureau. Il est aujourd'hui un acteur connu et reconnu dans les structures de la FWB.

### **Un diagnostic synthétique et des recommandations stratégiques**

Ce document (à lire en articulation avec les rapports d'activités annuels du CSEM depuis 10 ans) apporte les éléments synthétiques d'un diagnostic et dresse les perspectives de développements

<sup>2</sup> Conseil Supérieur de l'éducation aux médias (édition 2016 revue et corrigée); *Les compétences en éducation aux médias : un enjeu éducatif majeur* ; <http://www.csem.be/competenceseneducationauxmedias>

nécessaires dans les domaines de l'enseignement, des médias, des secteurs culturels et éducatifs, des opérateurs et des institutions ainsi que des rôles de coordination et de maillage à renforcer.

Au travers de quelques recommandations stratégiques rigoureusement sélectionnées, il ouvre la voie à un vigoureux renforcement et à une réforme du Décret de 2008 afin qu'il puisse rencontrer la nécessité du développement des compétences médiatiques de tout citoyen.

## **2. Éducation aux médias et Enseignement**

Si, comme le montre l'introduction, l'éducation aux médias est reconnue, il faut bien admettre qu'elle est loin d'occuper une place importante dans le monde scolaire. Les différentes disciplines sont censées prendre en compte cette éducation dont la nécessité est devenue incontournable avec l'expansion du réseau Internet : aucun enseignant ne peut aujourd'hui prétendre ignorer la concurrence que constitue ce réseau multiforme d'informations. Il est devenu indispensable de former les élèves à utiliser ce formidable instrument de connaissance, mais aussi de méconnaissance !

Il en va de l'utilisation d'Internet comme des médias audiovisuels : personne à l'école n'est véritablement en charge de cette éducation. L'éducation aux médias devrait être partout, mais elle risque souvent de n'être nulle part ! À côté d'initiatives isolées portées par des enseignants motivés ou des opérateurs compétents, l'éducation aux médias n'occupe qu'une place très marginale dans les référentiels éducatifs de la Fédération Wallonie-Bruxelles et donc dans les programmes disciplinaires. En l'état actuel, seuls les référentiels de sciences humaines et d'éducation à la philosophie et à la citoyenneté énoncent des compétences en éducation aux médias.

Par ailleurs, si le développement des nouvelles technologies a depuis quelques temps suscité l'intérêt des responsables politiques et scolaires, l'éducation au numérique ne peut pas se substituer à une éducation aux médias nécessairement plus large. Outre les dimensions proprement techniques (par exemple la maîtrise des langages informatiques), les usages médiatiques comprennent en effet des aspects communicationnels, culturels et sociaux évidents. Ceux-ci doivent faire l'objet d'une maîtrise raisonnée comme le montre le développement actuel des « réseaux sociaux ».

Il faut apprendre à « lire » textes et images sur Internet (et ailleurs) comme il faut apprendre à lire un livre, mais il faut aussi apprendre à « naviguer » sur ce réseau pour trouver l'information pertinente, à « écrire » sur un blog ou sur un site web avec des mots, des photos ou des vidéos et, enfin, à « organiser » l'information que l'on veut transmettre de façon responsable via tous les nouveaux médias (ordinateur, tablette, smartphone...). Lire et écrire concernent plus particulièrement les enseignants de langue maternelle, mais également celles et ceux d'expression artistique. Être capable de rechercher et d'organiser l'information médiatique est aujourd'hui une compétence essentielle qui doit être maîtrisée dans pratiquement toutes les disciplines notamment en histoire, en géographie et en sciences humaines ou naturelles.

L'utilisation des médias nécessite également une éducation citoyenne si l'on veut favoriser des attitudes à la fois responsables et respectueuses. L'éducation à la philosophie et à la citoyenneté est sans aucun doute un lieu essentiel pour une prise en compte raisonnée de l'environnement médiatique multiple et complexe où baignent désormais tous les élèves, souvent dès leur plus jeune âge.

Enfin, peut-on imaginer un Parcours d'Éducation Culturelle et Artistique qui ne prendrait pas en compte l'efflorescence médiatique actuelle, qui s'exprime par des voies nouvelles tout en prenant des formes inédites et tout à fait originales ?

Cela implique également que l'éducation aux médias s'intègre dans la formation initiale des enseignants, de tous les enseignants. Une telle formation est indispensable pour que ces derniers puissent eux-mêmes acquérir les compétences nécessaires à un usage réfléchi et pertinent des médias.

Depuis la première évaluation du Décret en 2013, de timides avancées ont été constatées.

- L'éducation aux médias apparaît dans les objectifs à poursuivre dans la Charte des référentiels (domaines « sciences humaines » et « éducation à la philosophie et à la citoyenneté »). Le contenu de cette charte découle de l'avis 3 du Pacte pour un enseignement d'excellence qui devrait définir le tronc commun en termes de contenus.
- Un protocole de collaboration a été signé entre l'Administration générale de l'enseignement et le CSEM. Quelques initiatives ont été constatées : présentation du cadre de compétences en éducation aux médias aux inspecteurs du Service général d'Inspection, participation d'un inspecteur de l'Enseignement spécialisé à la sélection des projets scolaires d'éducation aux médias (seulement 10 par an), avis annuel du CSEM lors de l'élaboration du programme de formation de l'Institut de Formation en cours de Carrière...

En 2018, une recherche-action portant sur les usages pédagogiques de la presse en ligne a débuté. Le Conseil insiste pour que les conclusions de cette recherche-action soient entendues par le Gouvernement et suivies d'effets.

Devant un tel constat, le Conseil réitère ses recommandations de 2013 et les complète :

- Soutenir la diffusion et la promotion du cadre de compétences en éducation aux médias dans tous les milieux éducatifs, scolaires et non scolaires, et plus particulièrement auprès des responsables pédagogiques et des concepteurs de programmes scolaires. Cette recommandation s'adresse également aux responsables de la formation initiale des enseignants.
- Soutenir la diffusion des outils développés par le Conseil qui montrent comment l'éducation aux médias permet de développer les compétences en Éducation à la Philosophie et à la Citoyenneté.
- Intégrer pleinement les compétences en éducation aux médias au projet « École numérique » (ou à l'initiative qui lui succèdera), car, comme indiqué ci-dessus, la maîtrise des compétences techniques ne peut suffire ; les aspects communicationnels et sociaux ont souvent été négligés jusqu'à présent.
- La recommandation qui précède oblige à s'interroger sur la faiblesse des moyens dévolus au soutien annuel des projets scolaires en éducation aux médias (l'appel à projets du CSEM). Alors que, chaque année, une quarantaine de projets émergent, dix seulement peuvent être subventionnés !

Par nature, l'éducation aux médias évolue rapidement. Le Conseil a constaté la difficulté de reconnaître (= de labelliser) des initiatives pédagogiques intéressantes sur le long terme. Il est souhaitable de supprimer cet article du Décret et de le remplacer par un soutien accru des initiatives pédagogiques en cours, notamment en augmentant les moyens des centres de ressources en éducation aux médias (voir plus loin).

### **3. L'éducation aux médias en dehors de l'enseignement**

Alors que le Décret de 2008 appelait à un développement de l'éducation aux médias tout au long de la vie, et élargissait les missions hors de l'enseignement, les initiatives sont restées timides et

volontaristes. Le développement de l'éducation aux médias dans l'ensemble des secteurs culturels devrait être stimulé.

Centres culturels, petite enfance, éducation permanente, jeunesse et aide à la jeunesse, médias, lecture publique, alphabétisation des adultes, prévention de la radicalisation violente... ; autant de secteurs qui sont en attente de nouvelles formes d'éducation aux médias et qui nécessitent une meilleure coordination des initiatives en la matière.

Le CSEM a cependant pu observer quelques actions intéressantes. Ce fut particulièrement le cas dans le secteur jeunesse, mais aussi, par exemple, à travers la campagne « enfants et écrans » de l'ONE, ou encore des appels à projets de la Promotion de la citoyenneté et de l'interculturalité (PCI).

En dehors de l'enseignement, l'éducation aux médias a peu été soutenue jusqu'ici. Depuis deux ans seulement un appel à projets a été adressé au Secteur jeunesse avec un certain succès et les centres et maisons de jeunes ont été admis à l'opération « Journalistes en classe » (voir ci-dessus). Ces deux initiatives ne sont malheureusement pas pérennisées par des textes officiels.

À la demande de certains opérateurs jeunesse (maisons et centres de jeunes), l'opération « Ouvrir mon quotidien » a pu être rendue accessible par LAPRESSE.be. Ceci s'est fait sans promotion ni financement spécifique. Cette ouverture témoigne de nouveaux besoins et de la nécessité de coordonner et structurer l'action de ces secteurs en matière d'éducation aux médias.

Il conviendrait en effet de les pérenniser et les intégrer de manière plus structurelle dans le périmètre du Décret de 2008. La participation plus active de ces secteurs à l'intérieur du CSEM devrait pouvoir être renforcée, notamment par la désignation d'un nombre plus important d'experts et d'opérateurs de ces secteurs culturels.

Il serait nécessaire de renforcer les collaborations entre les acteurs de terrain pour des actions concertées en éducation aux médias (RTBF, télévisions locales, éditeurs de presse, centres de ressources en éducation aux médias, centres culturels, Point Culture, associations de jeunes, associations de parents, opérateurs d'éducation permanente, cinémathèques, bibliothèques publiques, etc.).

## **4. La place des opérateurs et des autres institutions**

### **4.1. Les centres de ressources en éducation aux médias**

Les missions des trois centres de ressources en éducation aux médias — CAF (enseignement de la Communauté française), C.A.V. Liège ASBL (enseignement officiel subventionné et la FELSI), Media Animation ASBL (enseignement libre) — sont clairement identifiées et nuancées dans l'article 23 du décret sur l'éducation aux médias du 5 juin 2008.

Ces missions sont multiples, elles vont de la formation des enseignants à des animations dans leurs classes et à des ateliers de réalisation, de réunions de travail à la conception et à l'élaboration d'outils, de l'encadrement pédagogique au prêt de matériel et de documents, de la production médiatique à la mise en œuvre sur le terrain des décisions du CSEM et des documents émanant des groupes de travail de celui-ci. Les centres de ressources sont d'ailleurs appelés à participer à ces groupes de travail et à contribuer à l'élaboration et à la diffusion de leurs documents et outils.

Ces missions multiples se sont encore démultipliées pour deux raisons. La première est l'ouverture de l'éducation aux médias au secteur associatif, alors qu'elle se limitait jusqu'à présent au seul monde

scolaire (arrêté de 1995). Cette ouverture est non seulement légitime, mais souhaitée par chacun. Elle implique néanmoins des actions souvent beaucoup plus contrastées que celles habituellement développées en milieu scolaire (en termes de tranches d'âge, d'horizons d'attente, de disponibilités, etc.).

La seconde raison d'une démultiplication des missions des centres et d'une diversification importante provient de la mutation de l'école. En quelques dix ou quinze ans, celle-ci s'est transformée fondamentalement en s'ouvrant à la révolution numérique. Ce qui a entraîné des modifications de comportements, d'objectifs, de pratiques dans les classes, de relations entre les acteurs de la communauté éducative.

Les centres de ressources ont dû progressivement s'adapter, mais ils ont dû aussi anticiper les changements spécifiques et l'évolution globale de l'école. C'est dire qu'ils ont développé une nouvelle expertise, de nouveaux contenus de formation, de nouvelles méthodes de travail et d'intervention. Dans des matières aussi mouvantes que les technologies de l'information/communication et leur impact pédagogique, les formateurs des centres de ressources doivent mettre à niveau cette expertise et se former eux-mêmes avant de transmettre leur savoir-faire.

Tout ceci signifie que les missions des centres de ressources se sont non seulement démultipliées, diversifiées, mais elles sont aussi en constante mutation.

Il importe également de bien prendre conscience que les centres de ressources sont là — depuis 1995 — pour opérationnaliser, sur le terrain de l'école, et maintenant des mouvements associatifs, les orientations et outils issus du CSEM et de ses groupes de travail, avec lesquels ils sont étroitement associés. En outre, ils assurent avec le Conseil la coordination de nombreuses initiatives décrites ci-après. En d'autres termes, ils n'ont cessé d'être les acteurs-clés d'une politique d'éducation aux médias en Fédération Wallonie Bruxelles.

Leur donne-t-on les moyens de leur action et de leurs missions « revisitées » ? Non ! La dotation qui leur est attribuée est toujours semblable à celle qu'ils reçurent lors de leur création, en 1995, en dépit des promesses d'indexation qui accompagnaient à l'époque leur acte de naissance. On peut estimer que ce « manque à gagner » équivaut à 50 % de la dotation, d'autant que chaque centre doit rembourser à la Communauté française le salaire du chargé de mission dont il doit s'adjoindre les services.

La situation est devenue intenable et ne cesse de s'aggraver. Cela veut dire que, pour survivre, les centres de ressources ont dû trouver d'autres sources de financement. Cette attitude risque de les détourner de leurs missions d'origine, à un moment précisément où leur rôle est plus que jamais essentiel (« École numérique », « Pacte d'excellence », refondation de la formation initiale des enseignants...). Il importe, par conséquent, d'actualiser d'urgence la subvention initiale qui leur fut allouée en 1995, afin qu'ils puissent continuer à remplir leurs missions décrétales.

#### **4.2. LAPRESSE.be (Ouvrir mon quotidien)**

Avec le CSEM, les trois centres de ressources et LAPRESSE.be gèrent l'opération « *Ouvrir mon quotidien* » (OMQ). Jusqu'à présent, OMQ visait à la mise à disposition des écoles (fondamental, secondaire, supérieur pédagogique) d'abonnements gratuits à la presse quotidienne papier, en

fonction d'une distribution programmée tout au long de l'année scolaire. Il faut noter qu'OMQ s'est également ouvert au secteur associatif (organisations de jeunesse).

Au cours de l'année scolaire 2018-2019, une recherche-action a été lancée pour assurer le passage d'« OMQ papier » à « OMQ numérique ». Cette recherche-action vise à généraliser au mieux ce passage dans l'ensemble de l'enseignement et de l'associatif, ainsi que son accompagnement pédagogique notamment par les centres de ressources (nouvelle version du « *Journal de bord* », suivi « terrain » des activités d'analyse et d'écriture, évaluation des freins et des incitants pédagogiques et/ou techniques). Aux côtés du CSEM, l'Association des journalistes professionnels et la RTBF contribuent à cette initiative.

Cette recherche-action « sur le terrain » est doublée d'une recherche fondamentale prise en charge par l'UCLouvain, qui porte sur l'évaluation des activités d'une vingtaine d'enseignants (tous réseaux et niveaux confondus) et leur mise en corrélation avec des activités semblables (passage du « print » au « web ») dans d'autres pays européens.

Pour cette recherche-action, LAPRESSE.be a élaboré une plateforme permettant aux enseignants d'avoir accès aux formats PDF d'un échantillonnage de quotidiens. De même, un accès d'une durée d'un mois est octroyé à « l'info premium » en faveur de ces mêmes enseignants et en fonction de leurs besoins.

C'est ici un point de départ nécessaire, et qui devrait faire l'objet d'une subvention complémentaire, à un passage progressif au numérique et à l'élaboration d'outils pédagogiques accompagnant ce passage. Il importe, dans ce cas comme antérieurement, de mutualiser les ressources et les expertises afin que les attentes et besoins des participants soient pris en compte et que « OMQ numérique » devienne ainsi un élément obligé d'un enseignement qui s'adapte aux exigences du monde contemporain.

#### **4.3. L'Association des journalistes professionnels (Journalistes en classe)**

L'Association des Journalistes Professionnels (AJP) collabore étroitement avec le CSEM, notamment pour le « *Rallye des Médias* », elle est aussi présente dans l'opération OMQ. Depuis plus de quinze ans, l'AJP développe son projet « *Journalistes en classe* » (JEC), dans l'enseignement fondamental et secondaire ordinaires et spécialisés, organisés ou subventionnés par la Communauté française, des services d'accrochage scolaire, des centres d'aide en milieu ouvert, des écoles de devoirs et des centres d'alphabétisation en Communauté française.

Cette initiative rencontre un véritable succès auprès des enseignants, qui peuvent ainsi inviter un journaliste professionnel devant leurs élèves, son profil ayant été choisi en fonction d'une activité bien spécifique d'analyse ou d'écriture. Le cas échéant, le journaliste peut intervenir dans l'élaboration d'un journal (papier ou en ligne) réalisé par la classe.

Depuis 2016, les organisations de jeunesse ont également accès à l'opération, qui connaît, de leur part, un regain d'intérêt. D'autres secteurs, comme l'éducation permanente et l'enseignement supérieur pédagogique devraient être associés à cette initiative dont chacun apprécie la pertinence et la qualité. Mais la subvention devrait alors être adaptée pour couvrir également d'autres initiatives de l'AJP, telles que la réalisation de capsules vidéos sur le travail des journalistes (presse écrite, média TV, média radio). D'autres outils attendent de voir le jour, notamment sur la désinformation, les *fake news*, etc.

Au-delà d'une actualisation de la subvention, il conviendrait d'inscrire dans un décret l'ouverture de l'opération JEC aux autres secteurs que l'enseignement formel afin de garantir leur reconduction.

#### **4.4. Centre culturel des Grignoux asbl (« Écran large sur tableau noir »)**

L'article 28 du Décret évoque une « *initiative culturelle d'éducation aux médias portant sur la programmation à prix réduit de films dans les salles de cinéma* » à destination des élèves du fondamental et du secondaire, l'article prévoit également « *la réalisation d'outils pédagogiques destinés à accompagner ces films* ».

L'opération « *Écran large sur tableau noir* » menée par Les Grignoux ASBL depuis plus de vingt ans correspond, dans les faits et dans l'esprit, au Décret.

Voir un film en salle de cinéma est une expérience irremplaçable. Les Grignoux ont ainsi développé un réseau de salles qui travaillent en partenariat avec eux (Liège, Namur, Mons, Bruxelles...). Il y a eu pendant un temps, une situation un peu problématique à Bruxelles, qui est maintenant résorbée, grâce à la création d'une plateforme numérique permettant désormais à tous les enseignants de trouver l'ensemble de l'offre de films et de s'inscrire en ligne pour aller voir ceux qu'ils ont choisis. La Région bruxelloise est intervenue pendant trois ans pour soutenir cette réalisation. Les Grignoux souhaitent une augmentation des moyens qui leur sont alloués par le Décret pour prolonger l'action de la Région et pour pouvoir intégrer dans leur réseau de salles des localités plus petites, afin d'étendre ce maillage d'éducation cinématographique en Fédération Wallonie-Bruxelles.

De même, ils souhaitent continuer à travailler sur l'actualité cinématographique et consacrer de nouveaux dossiers pédagogiques à des thèmes porteurs comme l'interculturalité, le vivre ensemble, le racisme, etc.

Il est évident que de tels souhaits — maillage, nouveaux dossiers pédagogiques, etc. — nécessitent, eux aussi, un accroissement des moyens qui, comme pour les autres opérateurs mentionnés ci-dessus, n'ont jamais été adaptés. La subvention de 2019 est toujours la même qu'en 2008 !

Notons que, fin 2018, les trois centres de ressources, LAPRESSE.be, l'AJP et Les Grignoux ont été redésignés pour une période de cinq ans, allant de 2019 à 2023.

#### **4.5. La RTBF (Plan stratégique en éducation aux médias)**

Conformément à son contrat de gestion et dans le cadre d'un plan spécifique adopté chaque année, la RTBF mène une politique active en matière d'éducation aux médias, ceux-ci étant compris au sens large et visant par exemple les programmes audiovisuels, les films, les images, les textes, les sons, les sites internet, les réseaux sociaux, les applications. Les objectifs de ce plan sont de :

- développer la capacité du public à accéder à tous les médias, à comprendre, à décoder et à apprécier, avec un sens critique, les différents aspects des médias et de leurs contenus ;
- développer la capacité du public à communiquer, à participer et à créer du contenu dans divers contextes et sur plusieurs supports.

L'éducation aux médias touche à des matières et questions aussi variées que la liberté d'expression et ses limites, le décryptage de l'information, les représentations et les stéréotypes, la protection des enfants, la publicité, l'e-commerce, les données personnelles et le « *big data* », la sécurité des données, l'analyse des effets médiatique, etc.

L'éducation aux médias concerne tous les publics, quels que soient leur âge ou leur niveau d'éducation ou d'information.

La RTBF développe l'éducation aux médias de manière transversale à travers ses différentes thématiques (principalement information, culture, modes de vie, société et connaissances), dans l'ensemble de sa production (radio, télévision, sites web, réseaux sociaux, applications...), pour tout public ainsi que de manière spécifique notamment pour les jeunes.

Un site est dédié à l'action d'éducation aux médias de la RTBF. Ce site fait office de vitrine qui regroupe des ressources et programmes spécifiques, notamment « Medialog », « Les décodeurs », « Empreinte digitale », « Inside », « Questions médias », « Le journal du web », etc.

Au-delà de cette politique interne, la RTBF s'investit dans les travaux du CSEM et appuie les collaborations entre celui-ci et ses propres partenaires, notamment les centres de ressources, LAPRESSE.be et l'AJP. Il est important que cette collaboration se poursuive.

## 5. Coordination et maillage

S'agissant d'une matière transversale, les acteurs qui interviennent dans le champ de l'éducation aux médias sont *de facto* nombreux. Cette situation exige un travail de fond allant du recensement méthodique à la mise en relation de ces différents acteurs. Cela demande une veille continue pour maintenir une perspective globale et centralisée.

Une des missions du CSEM est justement de favoriser le maillage entre les initiatives menées sur le terrain. Ce tissage ne peut qu'être envisagé dans ses dimensions spatiale et temporelle. Spatiale parce que les acteurs sont disséminés et vivent souvent dans des réalités différentes. Temporelle, car cette éducation a pris une telle ampleur, est devenue à ce point polymorphe, qu'il est primordial que la formation et l'information ne se concentrent pas sur une seule partie de la vie, mais s'étale tout au long de celle-ci. Le CSEM doit donc impérativement articuler le maillage en rassemblant ces frontières spatiotemporelles, puisqu'aujourd'hui, le numérique les a amalgamées en un tout indistinct, permettant à tous d'avoir accès aux mêmes objets culturels indépendamment des lieux et dates de diffusion.

Il est évident que ces acteurs de terrain, qu'ils soient institutionnels ou pas, subventionnés ou non, ont également pris la mesure du défi face à l'émergence de nouveaux outils et de nouvelles pratiques. Néanmoins, le CSEM se trouve parfois en contradiction avec certains opérateurs ou institutions publics ou privés qui, tantôt, limitent leurs actions à des apprentissages techniques, tantôt développent une approche assez « sécuritaire », notamment dans le domaine des médias en réseaux.

Le constat et les objectifs de maillage sont connus. Pourtant, faute de moyens suffisants et de volonté politique, ils peinent à se transformer en réalisations concrètes. Ce ressenti du CSEM est souvent partagé par les retours de terrain. Ils laissent penser que tout cela manque de cohésion et de vision commune et pointe la responsabilité des institutions et les décisions prises en amont.

De fait, si la plupart des acteurs de terrain ont été clairement identifiés et recensés par le CSEM, force est de constater que la communication pêche souvent par manque d'efficacité. Nous ne pouvons alors qu'à nouveau pointer le manque d'une coordination forte et lisible. En améliorant celle-ci, non seulement les acteurs pourraient définir plus clairement l'offre du CSEM, mais les publications du CSEM trouveraient également un écho plus large auprès de nouveaux publics. Avec cet essaimage construit et systématique, tant les travaux du CSEM que les actions de terrain jouiraient d'une visibilité accrue. Par ailleurs, des opérateurs présentent régulièrement des projets intéressants, mais qui

n'entrent pas *stricto sensu* dans les missions attribuées au Service Général de l'Audiovisuel et des Multimédias, de la Cellule Culture et Enseignement ou du CSEM. Ces projets peinent alors à être financés. Il conviendrait peut-être de créer un guichet commun au sein du Ministère qui permettrait d'informer sur les possibilités de développer des projets d'éducation aux médias dans et hors de l'enseignement.

Le CSEM commence à être reconnu comme institution de référence, mais il est indispensable de renforcer les collaborations avec la multitude des partenaires afin d'en partager la vision comme le souhaite le décret en favorisant un ensemble de bonnes pratiques. C'est pourquoi, progressivement, le CSEM tisse et renforce les liens avec les différents services de la FWB et d'autres institutions, publiques ou privées, nationales ou internationales.

Sur le plan international, il faut souligner de nouvelles initiatives de la Commission européenne, le renforcement de l'éducation aux médias dans la directive des Services de médias audiovisuels (SMA), de l'UNESCO (GAPMIL - *Global alliance for media and information literacy*) ainsi que le Conseil de l'Europe (campagne NO HATE). Toutes ces initiatives et attentes des institutions internationales doivent pouvoir être suivies et rayonner en FWB.

Cependant, force est de constater que les moyens d'action actuels du Conseil sont insuffisants pour répondre à toutes ces exigences.

## **6. Diagnostic général et recommandations stratégiques**

Le diagnostic et les éléments d'évaluation qui ont été dressés de manière synthétique dans ce document montrent que le chantier reste gigantesque dans de nombreux domaines.

Notre système éducatif reste loin de l'objectif de former des citoyens aptes à s'épanouir et à évoluer dans un monde médiatique en évolution constante. L'enseignement en FWB n'est toujours pas en mesure de garantir la maîtrise de compétences médiatiques de plus en plus indispensables pour le citoyen contemporain.

Trop peu d'éducateurs (au sens large) ont été formés pour le mettre en œuvre. C'est un des enjeux de la mise en œuvre de la récente réforme de la formation initiale des enseignants et des professionnels des médias.

Au-delà de l'enseignement, les vastes champs de la culture, l'enfance, la jeunesse et l'aide à la jeunesse, la lecture publique, la promotion de la citoyenneté et de l'interculturalité et l'éducation permanente sont tout aussi fragmentés et nécessitent également des initiatives structurelles et coordonnées.

L'amplification des initiatives internationales nécessite également que le CSEM puisse assurer un rôle de coordination et assurer une meilleure articulation de l'éducation aux médias entre les niveaux européen, belge et communautaire. Il s'agit d'impliquer plus directement la FWB et ses opérateurs dans ces dynamiques européennes et internationales.

Ce diagnostic démontre que la mission du CSEM et des opérateurs spécialisés qui consiste à rendre possible une culture médiatique émancipatrice et citoyenne est pertinente, mais aussi très loin d'être achevée. Elle mérite plus que jamais de vigoureux renforcements.

Ce diagnostic synthétique nous amène à identifier un nombre réduit, mais hautement stratégique de recommandations adressées aux responsables politiques et aux institutions de la FWB :

## 1. Poursuivre et renforcer la politique d'éducation aux médias

Promouvoir l'éducation aux médias et favoriser la coopération entre tous les acteurs et organismes concernés en FWB, notamment les médias, l'enseignement obligatoire, l'éducation permanente et tous les secteurs culturels.

L'enjeu est de renforcer la politique d'éducation aux médias afin d'offrir à chaque citoyen pendant son parcours scolaire, en dehors du cadre scolaire et tout au long de sa vie un accès aux dispositifs d'éducation aux médias.

À cette fin, le CSEM propose une forme d'*états généraux de l'éducation aux médias en FWB* et ainsi :

- **procéder à une évaluation approfondie de ce Décret** pour proposer des adaptations nécessaires et des mesures particulières visant à approfondir le Décret de 2008 et lui permettre de faire face de manière dynamique aux enjeux actuels et futurs de l'éducation aux médias ;
- cette évaluation devrait pouvoir s'appuyer notamment sur un **état des lieux fiable et actualisé, à travers une large enquête** portant sur les pratiques scolaires et non scolaires en éducation aux médias ainsi que les dispositifs innovants ;
- **repenser la composition du CSEM** afin de réunir autour de la table les acteurs engagés sur les terrains scolaires et non scolaires et stimuler les collaborations entre ceux-ci pour des actions concertées en éducation aux médias
- **financer et stimuler la recherche appliquée** en éducation aux médias afin de développer l'évaluation, l'expertise et la mise en place de dispositifs innovants pour rencontrer les nouveaux enjeux de l'environnement médiatique.

## 2. Renforcer et pérenniser les moyens alloués au Conseil et à son secrétariat

À l'initiative du ministre des Médias, un renforcement des moyens alloués au CSEM a été annoncé fin 2018 et doit permettre en 2019 le renfort de 4 équivalents temps plein et un budget annuel porté à 144 000 euros.

Il faut **concrétiser ces engagements et les pérenniser dans le temps** afin de permettre au Conseil de déployer ses missions de manière effective.

## 3. Renforcer et actualiser les moyens alloués aux opérateurs et aux dispositifs particuliers prévus par le Décret et étendre leur accessibilité

Depuis 2008 (et pour certains depuis 1995), les budgets alloués aux centres de ressources et aux dispositifs particuliers (« Journalistes en classe », « Ouvrir mon quotidien », « Écran large sur tableau noir » et appels à projets scolaires) sont inchangés et non indexés. Cette situation correspond à une diminution structurelle de ces actions. Il est donc impératif de :

- **augmenter le nombre de projets scolaires subventionnés** dans le cadre de l'appel à projets géré par le CSEM ;
- **actualiser les budgets des opérations** mentionnées ci-dessus afin de leur permettre de rencontrer plus efficacement les missions qui leur sont allouées ;

- **étendre ces dispositifs particuliers aux secteurs culturels** (jeunesse, éducation permanente, lecture publique...) de manière structurelle ;
- **créer un guichet commun** au sein du Ministère de la FWB qui permettrait d'informer sur les possibilités de développer des projets d'éducation aux médias dans et hors de l'enseignement ;
- donner une suite favorable aux résultats de la recherche-action menée dans le cadre de **l'accessibilité de la presse en ligne** dans les écoles et les autres secteurs éducatifs.

#### 4. Inscrire l'éducation aux médias de manière structurelle dans notre système éducatif

L'éducation aux médias est un projet présenté comme transversal qui se trouve intégré aux programmes scolaires de façon fragmentaire selon les niveaux et les disciplines. Cette situation est incohérente et contradictoire face à cet enjeu éducatif majeur. Le vaste projet de réforme de l'enseignement qui sera mis en œuvre progressivement contient des **timides avancées**, mais il ne modifie pas fondamentalement la situation actuelle.

Il convient de renforcer de manière **structurée** la place de l'éducation aux médias dans les programmes scolaires, de la maternelle jusqu'à la fin de l'enseignement secondaire dans une double perspective :

- dans une **perspective transversale** à l'intérieur des référentiels des domaines disciplinaires de prédilection (EPC, Sciences humaines, PECA...), en assurant un continuum pédagogique coordonné ;
- dans une perspective disciplinaire, en créant un **ancrage disciplinaire spécifique** destiné à dispenser avec expertise les savoirs et compétences de base nécessaires à la littératie médiatique.

#### 5. Inscrire l'éducation aux médias dans la formation des enseignants

Dans le cadre de la mise en œuvre de la récente réforme de la formation initiale des enseignants, il convient d'assurer **la création d'un cours d'éducation aux médias** pour tous les enseignants et pour toutes les filières de formation.

Il est également nécessaire de **renforcer le dispositif de formation continue** des enseignants et des professionnels des médias.

Le CSEM propose également de stimuler **la création d'un master de spécialisation en éducation aux médias** (60 crédits), ainsi que la **valorisation des titres spécialisés existants** en éducation aux médias dans le cadre des barèmes et des titres et fonctions pour l'enseignement.

Le Conseil supérieur de l'éducation aux médias, le 9 mai 2019